



CONTRAT DE COLLABORATION ARTISTIQUE

I. SIGNATAIRES

Le présent contrat est établi entre :

Mme/Mlle/M. _____, demeurant à _____,
Téléphone _____, courriel : _____ @ _____

Ci-après désigné(e) comme **Le Modèle**, d'une part,

Et **Fabien LICATA**, demeurant à **Sixt Fer à Cheval**, Téléphone **0782080607**,

Courriel : **fabien.licata@gmail.com**

Ci-après désigné comme **Le Photographe**, d'autre part.

II. OBJET DU CONTRAT

Ce contrat encadre et définit les droits, devoirs et engagements de chacune des parties, dans le cadre d'un projet artistique photographique, ci-après désigné comme Le Projet.

Le projet concerne plusieurs aspects que la modèle choisira selon :

La conception d'œuvres d'art contemporaines, voire abstraites, par la technique Photo-Graphiste est très exigeante et demande de nombreux essais de conception d'éclairage de recherche d'ambiance.

Aspect 1 : Dans le but d'une exposition sur la commune de La Garde (83) avec le collectif « Talents de Femmes » au mois d'avril 2022, où je suis l'invité d'honneur. Thème : Le Nu artistique une suggestion en clair-obscur.

- Prise de vue : Cadrage gros plan et plan intermédiaire, voire détails, sur fond sombre naturel neutre dépourvu d'obstacles, afin de faciliter les travaux de post-traitement lors de l'étape d'élaboration suivante.
- Plans de composition : La tête sans reconnaissance faciale (voire floutée), le corps dénudé, parties du corps; les yeux selon. De dos, position $\frac{3}{4}$ tourné vers le photographe. Eviter autant que faire se peut la présence de vêtements qui nuiraient à l'élaboration de l'œuvre à l'étape du post-traitement. Les séances se passent à l'intérieur de préférence. Position du modèle élevée à contre-jour par soft-boxe profilée de 2 mètres. Tout au plus un réflecteur si nécessaire. La pureté naturelle de la pose est recherchée, ainsi qu'une composition la plus épurée possible.
- Quelques exemples : <https://www.fabien-licata.com/studio>



Aspect 2 : Wild-Girl _ féminité-chlorophylle

- Prise de vue : Mise en scène dans des éléments naturels, forêt avec gros arbres, rivière si possible. Cadrage plan large et plan intermédiaire sur fond naturel épuré, afin de faciliter les travaux de peinture digitale lors de l'étape d'élaboration suivante.
- Plans de composition : le corps dénudé, position adaptée harmonieuse selon la forme des branches ou tronc d'arbre. Eviter autant que faire se peut la présence de vêtements qui nuiraient à l'élaboration de l'œuvre à l'étape de la peinture digitale, notamment dans les zones de transition. Les séances se passent en extérieures. Position du modèle selon le rendu désiré du tableau final. Un à deux éclairages, tout au plus un réflecteur si nécessaire. La pureté naturelle de la pose est recherchée, ainsi qu'une composition la plus épurée possible.

Aspect 3 : Renouvellement de mon book et réseaux sociaux

Le présent contrat est valable sans limite de territoire. Il a une durée de cinq années à compter de sa signature et est renouvelable de façon quinquennale, par tacite reconduction.

Le présent contrat, rédigé en France, est régi par le droit français exclusivement.

III. ENGAGEMENTS DU MODÈLE

Le Modèle certifie être âgée de 18 ans ou plus au moment de la signature du présent contrat.

Le Modèle déclare poser librement et volontairement et participer au Projet de son plein gré.

Le Modèle s'engage à respecter le travail du Photographe et à contribuer au Projet avec patience, honnêteté et motivation, dans la limite de ses capacités physiques et psychologiques.

Le Modèle est autorisé à travailler sous pseudonyme mais devra informer le Photographe de son identité réelle, faute de quoi le présent contrat serait nul et non avenu.

Le Modèle déclare avoir été informé que le présent contrat n'implique aucune rémunération numéraire pour son travail. Le Modèle confirme que, quel que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, la rémunération forfaitaire de ses prestations est fixée à zéro euro. Cette rémunération est définitive, et le Modèle renonce en conséquence à toute demande ultérieure de rémunération ou défraiement complémentaire. En contrepartie de cette absence de rémunération, le présent contrat n'établit aucun lien de subordination entre le Modèle et le Photographe. La lingerie, les tenues et accessoires éventuels sont à la charge du Modèle (sauf exigence particulière du Photographe), ainsi que tous frais de coiffure, maquillage, esthétique, etc. L'absence de rémunération et de défraiement implique également que le Modèle peut refuser certaines séances si celles-ci ont lieu trop loin ou impliquent des frais à sa charge, sans que ce refus entraîne rupture du présent contrat.

Le Modèle reconnaît que, de par la loi, le Photographe, auteur des photos, demeure le créateur inaliénable de toutes les photographies prises par lui-même, et qu'en conséquence le Modèle ne peut revendiquer aucune propriété intellectuelle ou droit d'auteur.

Le Modèle devra veiller à son bon entretien physique et être, de façon plus générale, bien reposé.



IV. ENGAGEMENTS DU PHOTOGRAPHE

Le Photographe s'engage à respecter en toutes circonstances la personnalité du Modèle et à le considérer en tant que partenaire artistique. Aucun contact physique n'est autorisé lors d'une séance de pose sans accord préalable du Modèle.

Le Photographe s'engage à informer le Modèle de ses intentions et projets la concernant. Il s'engage à ne pas exiger d'elle d'aller au-delà de ses limites physiques et psychologiques.

Lorsque les photos ont lieu en intérieur, le Photographe s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à mettre à disposition du Modèle un endroit privé, où elle puisse se changer ou se maquiller.

Le Photographe s'engage à n'exiger du Modèle aucune rémunération numéraire pour son travail. Le Photographe confirme que, quel que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, la rémunération forfaitaire de ses prestations est fixée à zéro euro. Cette rémunération est définitive, et le Photographe renonce en conséquence à toute demande ultérieure de rémunération ou de défraiement complémentaire. En contrepartie de cette absence de rémunération, le présent contrat n'établit aucun lien de subordination entre le Modèle et le Photographe. Les frais en rapport avec le matériel photographique, le développement des photographies brutes, les éventuelles réparations d'appareil, etc., sont intégralement à la charge du Photographe. L'absence de rémunération et de défraiement implique également que le Photographe peut refuser certaines séances si celles-ci ont lieu trop loin ou impliquent des frais à sa charge, sans que ce refus entraîne rupture du présent contrat.

Le Photographe reconnaît que, de par la loi, le Modèle demeure propriétaire inaliénable de son image.

Si le Modèle décide d'utiliser un pseudonyme, le Photographe s'engage au secret professionnel et à ne pas révéler son identité sans autorisation expresse du Modèle.

V. DÉROULEMENT DU PROJET

Un même Projet peut s'étaler sur plusieurs séances.

Le Projet débute à la signature du présent contrat.

Chaque séance de prise de vue est soit libre, soit thématique ; dans ce dernier cas, le Modèle et le Photographe s'engagent à se consulter préalablement en définissant les spécificités et contraintes (stylisme, poses, ambiance) afin que chacun s'y prépare.

Une séance dure généralement deux à quatre heures. Si une séance plus longue est prévue, le Photographe s'engage à en avertir le Modèle à l'avance.

Le Modèle peut se faire accompagner d'une tierce personne lors de la préparation, à condition : 1) que celle-ci reste discrète, et 2) d'en avoir averti le Photographe au préalable. Cette tierce personne n'intervient à aucun moment dans le déroulement du Projet. Lors des séances, le Modèle est seul(e) de préférence.

Durant la séance, le Modèle obéit aux injonctions du Photographe. Le Modèle peut toutefois apporter ses propres suggestions et faire part de son ressenti. Le Photographe peut, dans certains cas, encourager le Modèle à certaines attitudes, mais, en cas de blocage ou d'impossibilité à suivre ses instructions, il ne doit en aucun cas la forcer.



À l'issue de chaque séance, le Photographe et le Modèle font un premier tri parmi les photos réalisées : le Modèle peut, à cette occasion, demander la suppression de toute photo prise et jugée nuisible à son image, dégradante ou plus généralement contraire à sa volonté artistique.

Les photographies conservées sont traitées par le Photographe dans les jours qui suivent, au plus tard sous un à trois mois. Il opère un second tri à cette occasion.

VI. ACHÈVEMENT DU PROJET

Le Projet peut s'achever de plusieurs manières :

D'un commun accord

Lorsque les objectifs définis au lancement ont été atteints

Lorsque le Photographe ou le Modèle informe l'autre partie qu'il ou elle souhaite mettre fin au Projet.

Si aucune séance de pose n'a lieu durant plus d'un an.

La fin d'un Projet n'amène pas nécessairement la fin de la collaboration entre le Photographe et le Modèle. Cette fin de Projet implique toutefois qu'un nouveau contrat sera nécessaire pour toute collaboration ultérieure.

VII. COMMENTAIRES, LÉGENDES ET TITRES

Les éventuels commentaires, titres ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou de ces photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée du Modèle, ni du Photographe. Le Photographe comme le Modèle doivent, dans la mesure du possible, faire apparaître en légende ou sur un texte de présentation le pseudonyme et/ou un lien vers le site de l'autre partie. Par la loi concernant les droits d'auteur, le photographe est obligatoirement cité par le modèle lors de la publication des photographies. Si la publication concerne un lot de photographie, le modèle doit citer le photographe pour chaque photographie (©fabien.licata-Photo-Graphiste)

VIII. STOCKAGE NUMÉRIQUE

Il appartient au Modèle et au Photographe de veiller à la sécurité du stockage des images, afin d'éviter toute forme de piratage informatique ou de perte de données. En cas de défaut de stockage, l'autre partie ne saurait être tenue responsable.



IX. UTILISATION

Le Photographe et le Modèle s'autorisent mutuellement l'usage à des fins promotionnelles, et à titre gracieux, de toutes les photographies réalisées par le Photographe et mettant en scène le Modèle (fichiers type web-72 dpi), **exceptée l'œuvre définitive (celle peinte par l'artiste), celle-ci étant certifiée exemplaire unique et enregistrée sous ArtTrust**. Le nom du Modèle (ou le pseudonyme choisi par le Modèle), le nom du Photographe (ou le pseudonyme choisi par le Photographe), devront toutefois être cités, autant que faire se peut, à chaque utilisation.

Le Modèle autorise l'exposition virtuelle des photographies sur les pages et sites Internet du Photographe, ainsi que l'exposition publique des photographies (par exemple lors d'une exposition dans un lieu public ou privé, galerie, salon, concours, etc.). Le modèle ne pourra exiger aucun partage des éventuels gains ou prix remportés en cas de présentation par le photographe des photos à un concours.

Le Modèle conserve une liberté d'utilisation pour toute action de démarchage auprès d'agences (ou structures assimilées) ou pour tout concours, dans la presse traditionnelle ou sur Internet, **excepté l'œuvre (peinte par l'artiste), pour les raisons déjà décrite ci-dessus**.

Le Photographe autorise le Modèle à une utilisation libre de droits pour toute action de démarchage auprès d'agence ou de structures assimilées, pour tout concours dans la presse traditionnelle ou sur Internet, ainsi que pour l'illustration de pages web personnelles du Modèle ou sur les réseaux sociaux, à la condition qu'il soit lisiblement fait mention des coordonnées du Photographe en marge de chaque photographie. Le Photographe ne pourra exiger un quelconque commissionnement sur un contrat remporté par le Modèle, même s'il l'est grâce aux seules photos qu'il aura réalisées ou retouchées. De même, il ne pourra exiger aucun partage des éventuels gains ou prix remportés par le Modèle suite à la présentation de clichés à un concours.

Le modèle s'interdit d'imprimer toute photographie, même partielle sans l'accord exclusif du photographe Fabien LICATA.

X. COMMERCIALISATION

Le Photographe et le Modèle s'engagent à ce que chaque exploitation ou cession donne lieu à une consultation réciproque de façon à ne jamais porter atteinte aux images respectives du Photographe et du Modèle.

Le Photographe et le Modèle peuvent tous deux exploiter commercialement les photos en marge du projet, **excepté l'œuvre aboutie (peinte par l'artiste) qui est un tableau, une pièce unique**. Le photographe s'engage à devoir une commission de **10%** au modèle lors de la vente du tableau (le pourcentage n'est pas négociable). Cette commission de **10%** s'applique sur le prix de revient TTC, engagé par le photographe.

Le Photographe et le Modèle s'engagent sur les conditions suivantes:

Droits cédés limité dans le temps (textes de l'UPP) sur une base négociée TTC (microentreprise non assujetti à la TVA). La communication et l'utilisation des photographies sont soumises aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et sont indépendantes des droits des tiers auxquels l'utilisateur doit s'adresser directement pour obtenir les autorisations de publications à **Fabien Licata Photographe**.

La mention « © » suivie du nom du photographe est obligatoire lors de chaque utilisation de l'image. (Loi N°92-597 du 1er Juillet 1992).

Le paiement des frais liés à la production n'implique pas la propriété physique de l'œuvre par le diffuseur.



Fabien Licata _ Photo-Graphiste _ Artiste coté Artprice _ Inscrit au Musée MoLA PARIS

46 Chemin su Sorvet, lieu-dit Le Perret, 74740 Sixt-Fer-à-Cheval

SIREN 819 954 322 00015 _ Non assujetti à la TVA.

Toute cession de droit est temporaire (limitée dans le temps) est pour chaque photographie, encadrée dans la durée et rémunérée en conséquence sur la base des barèmes de l'UPP (Union des Photographes Professionnels).

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX, L'UN REMIS AU PHOTOGRAPHE, L'AUTRE AU MODÈLE.

LIEU, DATE, MENTION «LU ET APPROUVÉ » ET SIGNATURE DE CHACUN.

à Sixt Fer à Cheval , le

Le photographe

Le modèle

lu et approuvé
F. Licata